

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Québec, le 16 juillet 2012

Monsieur Sylvain Lambert
Directeur général
Cégep de Granby – Haute-Yamaska
235, rue Saint-Jacques, C.P. 7000
Granby (Québec) J2C 3N1

Monsieur le Directeur général,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 16 mai 2012, du suivi apporté par le Cégep de Granby – Haute-Yamaska à l'évaluation de l'application de sa politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA).

Dans son rapport, la Commission avait recommandé au Collège de s'assurer que les responsabilités au regard de l'adoption des politiques départementales d'évaluation des apprentissages (PDEA) et du processus d'approbation des plans de cours et de son suivi soient exercées conformément à sa politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages. La politique stipule que les programmes et les départements ont la responsabilité conjointe, d'une part, de vérifier la congruence des plans de cours avec la PIEA et les objectifs et standards du programme et, d'autre part, de s'assurer de l'approbation et de la remise de l'ensemble des plans de cours de leurs professeurs à la Direction des études. En outre, selon la politique, la responsabilité d'assurer un suivi au processus d'approbation des plans de cours de l'enseignement régulier incombe à la Direction des études. En appui à sa PIEA, le Collège a élaboré deux documents complémentaires : les *Politiques d'approbation des plans de cours par département* et la *Grille d'analyse du plan de cours*. La Commission juge que les documents que le Collège lui a transmis témoignent de la répartition des responsabilités et des outils qui sont utilisés pour s'assurer qu'elles sont exercées. La Commission estime donc que le Collège a donné des suites satisfaisantes et, en conséquence, elle lève cette recommandation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Michel Lauzière,

c. c. M. Jean-Yves Matton, directeur des études